

Mairie de la Chapelle-Vicomtesse

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

Extrait du registre des délibérations, annexe à la délibération 2026 - 34

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril, les membres du Conseil municipal de la commune de La Chapelle-Vicomtesse, se sont réunis à 20h à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 avril 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Yves BELCEIL, M. Pascal PRUDHOMME, Mme Maryline BROSE-BELOEIL, M. François BARON, Mme CORMON Véronique, Mme Guylaine YVONNEAU, Mme Alexandra BARRE, Mme ROCHE Sylviane, M. BEJANNIN Mathieu, M. PEREZ Vincent

Absents excusés : M. BARDOT Patrick (pouvoir à Mme YVONNEAU)

Secrétaire de séance : Mme Guylaine YVONNEAU

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
 - Attribution de subventions aux associations
 - Motion relative à la compétence « distribution d'électricité »
 - Préparation de la brocante
 - Discussion sur les projets du mandat
 - Questions et informations diverses
-

Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Délibération n°31

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2026 est soumis à approbation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente.

.....

Subventions aux associations

Délibération n°32

M. le Maire et le Conseil Municipal à l'unanimité décident de voter les subventions 2026 aux associations comme suit :

- Comité des fêtes de la Chapelle Vicomtesse	200
- ADMR	100
- Fondation du Patrimoine	100
- Union Musicale de Droué	50
- Judo Club de Droué	50
- Comité de jumelage Droué	50
- USCD Droué	50
- Association anima cygnes	50
- DTTA	50
- Ass. parents d'élèves Droué	50
- La Flèche de Droué	50
- COCE (Droué)	50
- Echaliér	40
- Association des conciliateurs de Loir et Cher	35
- Anciens combattants Droué	20
- Perche nature	20
- Croix Rouge Vendôme	20
- Souvenir français	20
- Secours catholique	20
- Restos du Cœur	20
- CFA de Blois	160

.....



Motion relative à la compétence « distribution d'électricité » Délibération n°33

La distribution d'électricité a toujours constitué un service public local, depuis une loi de 1906 qui a attribué cette compétence aux communes et à leurs groupements. Cette organisation a fait les preuves de son efficacité et n'a jamais été remise en cause par la suite, y compris lors de la nationalisation de ce secteur en 1946.

Depuis le début de l'électrification du pays, les élus ont en effet toujours estimé, pour des raisons notamment de technicité et d'efficacité, qu'il était préférable que la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et en particulier la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux basse et moyenne tension, situés sur le territoire des communes rurales, soit assurée par une intercommunalité spécialisée et de proximité plutôt que par une structure généraliste.

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC) assure cette mission depuis plus de 48 ans pour le compte de l'ensemble des communes du département. Chaque année, il investit près de 12 millions d'euros pour la modernisation, la sécurisation et le renforcement des réseaux.

La remise en cause de ce modèle risquerait d'entraîner une réduction des investissements sur la partie rurale de ces réseaux, ou bien une forte augmentation de la facture des consommateurs afin de maintenir un niveau d'investissement suffisant, à la hauteur des besoins eux-mêmes en très nette progression au vu des enjeux existants :

- Le maintien d'un niveau de qualité de l'électricité satisfaisant et relativement homogène par rapport aux zones urbaines, afin éviter des fractures territoriales ;
- L'obligation de renforcer la résilience des réseaux de distribution d'électricité soumis à des événements climatiques de plus en plus fréquents et intenses ;
- La transition énergétique, qui se traduit par le développement d'un nombre de plus en plus élevé d'installations de production d'électricité à l'aide d'énergies renouvelables raccordées aux réseaux de distribution.

Le SIDELC prend en charge la quasi-intégralité des investissements d'électrification rurale, qu'il finance notamment avec la participation financière du FACE. Il pourrait en être autrement demain en cas de remise en cause de la compétence d'autorité organisatrice du réseau de distribution d'électricité exercée par le syndicat.

Au-delà des réseaux, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité constitue le socle structurant de l'action du SIDELC. Sa remise en cause fragiliserait l'ensemble des missions qu'il porte : financement de l'éclairage public, contrôle de la concession, mobilité décarbonée, cartographie des réseaux, développement et production d'énergies renouvelables... C'est donc l'équilibre global, l'efficacité et, à terme, l'existence même du syndicat, ainsi que l'ensemble des actions qu'il mène pour les collectivités, qui seraient menacés.

En tout état de cause, la remise en cause des syndicats d'énergies dans leur compétence aurait de lourdes conséquences pour nos communes rurales, ce qui nécessite notre mobilisation collective.

Les élus du SIDELC, à l'unanimité, ont déjà adopté cette motion pour s'opposer à ce projet en comité syndical le 5 mars 2026.

Aussi, afin de soutenir la position du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC) Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une motion en ce sens

Ainsi, après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la motion d'alerte relative à l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements) telle que proposée par le SIDELC.

.....

Préparation de la brocante

La brocante est organisée le dimanche 17 mai 2026.

Le marquage des emplacements est prévu samedi à 15h (par Olivier/Patrick/Alexandra/Guylaine)

Pour le placement à partir de 6h30 seront présents Mathieu, Pascal, Olivier, François, Patrick et Guylaine.



.....

Discussion sur les projets du mandat

Il est procédé à un tour de table et sont évoqués pour les années à venir les projets suivants :

- Ravalement de l'église
- Réfection de la place
- Distribution de numéro d'adresse
- Nettoyage et remplacement de panneaux de rue
- Reprise des concessions au cimetière

Un questionnaire sera diffusé lors de la brocante pour dresser un diagnostic des attentes des habitants. Puis, la commission animations culturelles et sportives se réunira et réfléchira sur diverses thématiques. A l'issue de ces réunions, un plan d'action sera proposé pour améliorer le bien-vivre sur la commune.

.....

Informations et questions diverses

M. PEREZ rend compte de la réunion du SICEPP.

Séance levée à 22h30

Le Secrétaire,



**Le Maire,
Y. BELOEIL**



Registre des délibérations du conseil municipal de La Chapelle-Vicomtesse

SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

Etaient présents : M. Yves BELCÉIL, M. Pascal PRUDHOMME, Mme Maryline BROSSE-BELOEIL, M. François BARON, Mme CORMON Véronique, Mme Guylaine YVONNEAU, Mme Alexandra BARRE, Mme ROCHE Sylviane, M. BEJANNIN Mathieu, M. PEREZ Vincent

Absents excusés : M. BARDOT Patrick (pouvoir à Mme YVONNEAU)

Secrétaire de séance : Mme Guylaine YVONNEAU

Liste des délibérations :

<u>2026-31</u>	Arrêt du Procès-verbal de la séance précédente	Approuvée
<u>2026-32</u>	Attribution des subventions aux associations	Approuvée
<u>2026-33</u>	Motion pour la compétence « distribution d'électricité »	Approuvée

